

Des actes de langage et performativité du commandement militaire : l'exemple de la Gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire

Yessoh Pierre-Marius DÉGNY

Université Félix Houphouët-Boigny

Musique et Musicologie

degnymaris@gmail.com

<https://orcid.org/0009-0002-9007-9033>

et

Abraham GBOGBOU

École Normale Supérieure d'Abidjan

abraham82gbogbou@gmail.com

<https://orcid.org/0009-0007-2517-6802>

Reçu : 04/11/2025

Accepté : 20 /11/2025

Publié : 30/12/2015

Financement : Les auteurs déclarent qu'ils n'ont reçu aucun financement pour réaliser cette étude.

Conflit d'intérêts : Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts

Résumé : Ce travail vise à analyser le discours performatif de culture militaire. Il met en relief les types d'énoncés performatifs et les différentes circonstances dans lesquelles ils sont produits. Pour mener à bien l'étude, trois types de cérémonie militaire notamment chez les gendarmes de Côte d'Ivoire ont été retenues. Il s'agit des honneurs au drapeau, la passation de commandement et les honneurs funèbres. Il ressort des résultats de l'étude que les énoncés performatifs produits par les militaires sont brefs. Leur structure est de type verbe + nom ou verbe ou encore verbe + préposition + pronom. Les réponses sont en général extralinguistiques. La communication militaire fonctionne sur le principe de paroles suivies d'actions. Le discours musical y joue aussi un rôle d'importance. La pragmatique notamment la théorie des actes de langage est le substrat épistémologique de ce travail, et se structure sur la base du couple énoncés-analyse.

Mots-clés : Actes de langage, énoncés performatifs, pragmatique, discours militaire, musique militaire

Speech acts and performativity in military command: the example of the National Gendarmerie of Côte d'Ivoire

Abstract: This study aims to analyse the performative discourse of military culture. It highlights the types of performative statements and the different circumstances in which they are produced. To carry out the study, three types of military ceremonies, particularly among the gendarmes of Côte d'Ivoire, were selected. These are flag honours, the transfer of command and funeral honours. The results of the study show that the performative statements produced by the military are brief. Their structure is verb + noun or verb or verb + preposition + pronoun. Responses are generally extralinguistic. Military communication operates on the principle of words followed by actions. Musical discourse also plays an important role. Pragmatics, particularly speech act theory, is the epistemological basis of this work, which is structured around the pair of utterances and analysis.

Keywords: Speech acts, performative utterances, pragmatics, military discourse, military music

Introduction

Le langage ne se réduit pas à une simple fonction descriptive du monde ; il est intrinsèquement lié à l'action. Cette idée, au cœur de la philosophie du langage moderne, trouve une illustration particulièrement frappante dans les institutions où la discipline, la hiérarchie et le rituel codifient chaque interaction.

Le giron militaire, par son attachement strict aux procédures et à la solennité des actes, constitue un terrain d'analyse privilégié pour étudier ce que John Austin a nommé les « actes de langage performatifs » : des énoncés qui, lorsqu'ils sont prononcés dans des conditions appropriées, accomplissent une action effective. Cette approche, initiée par Austin, est largement reprise dans les sciences du langage et les études de performativité contemporaines. La présente étude se propose d'analyser la performativité du langage militaire à l'occasion de trois cérémonies fondamentales et hautement symboliques, sous la formulation ci-après : « Des actes de langage et performativité du commandement militaire : l'exemple de la Gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire ».

Les trois cérémonies en question sont : la passation de commandement, les honneurs funèbres et le salut au drapeau. Ces événements ne sont pas de simples mises en scène théâtrales ; ils constituent des moments cruciaux où l'autorité est légalement transférée, où la hiérarchie est publiquement réaffirmée et où les valeurs fondatrices de l'institution militaire sont incarnées. Cette approche rejoint également les travaux contemporains sur la multimodalité (parole, geste, son) des pratiques rituelles militaires, qui soulignent que l'efficacité des rituels dépend de l'articulation entre parole, geste et symboles visuels ou sonores.

Notre objectif est de démontrer que le langage militaire, dans ce contexte précis, opère une transformation de la réalité sociale et juridique. Au-delà des mots, nous explorerons comment cette performativité s'appuie sur une multimodalité rigoureuse, mêlant la parole, le geste codifié (salut, présentation d'armes) et l'élément sonore (sonneries réglementaires, hymnes nationaux). Ces différentes strates sémiotiques concourent à la « félicité », la réussite de l'acte performatif, garantissant sa validité institutionnelle et renforçant la cohésion du groupe.

L'étude se développe sous le prisme d'une double approche épistémologique, c'est-à-dire énonciative et pragmatique. L'énonciation, comme la définit E. Benveniste (...) est « cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». Quant à la pragmatique, elle est reconnue comme la discipline linguistique qui s'intéresse à l'importance du contexte dans le processus d'interprétation des énoncés. Ces deux approches linguistiques,

complémentaires, sont les mieux adaptées à l'objet de la présente étude. De type qualitatif, ce travail explique comment le discours militaire, à partir des actes de langage performatifs se manifeste.

L'analyse s'articulera autour de deux axes principaux. Premièrement, nous examinerons les conditions théoriques et méthodologiques de l'étude. Deuxièmement, nous procéderons à la phase pratique.

1. Considérations théoriques et méthodologiques

Il est question dans cette partie de poser les bases théoriques et méthodologiques du travail. Cela nous permettra de lui donner une visibilité. Le sous-point qui suit porte donc sur les considérations théoriques de l'étude.

1.1. Considérations d'ordre théorique

Dans cette partie, il s'agit précisément de développer la pensée sur ce qu'il faut entendre par « actes de langage » avant de passer aux types d'énoncés en usage dans le discours militaire, et qui sont objet d'analyse dans le présent travail.

1.1.1. À propos des actes de langage

Les actes de langage sont une notion linguistique notamment étudiée en pragmatique. Selon nous, un acte de langage est comme un fait de langue, un énoncé produit dans un contexte bien défini. C'est un énoncé doué de sens et susceptible d'être interprété. H. D. Bohui (2005, p.139) en dit ceci : « Un fait de langue est pour nous un énoncé interprétable, c'est-à-dire une réalisation de la phrase achevée au niveau syntaxique et doté de sens, une manifestation graphique concrète de langage. »

La pragmatique linguistique s'est véritablement développée sur la base des actes de langage et en a fait son *substratum* épistémologique. Cette théorie, c'est-à-dire la théorie des actes de langage, a fait pour thèse fondamentale l'idée que la fonction du langage serait seulement de décrire le monde que de faciliter des actions ; même dans les phrases affirmatives : « connaître, mais connaître pour agir », selon la célèbre formule de Roger Bacon. De là, l'on déduit que la parole ou le langage est action. La théorie des actes de langage est une étude systématique de la relation entre les signes et leurs interprètes. Il est donc question de quels types d'actes il s'agit exactement. Mais ici, l'évidence est que les énoncés concernant les ordres, les promesses, les conseils ou actes institutionnels (baptêmes, mariage, etc.), et à cette liste nous ajouterions le cérémonial militaire, notre objet d'étude.

Jonh Austin (philosophe américain) considère « l'acte de langage (parfois dénommé l'acte de parole ou l'acte de discours) [comme] une des notions essentielles de la pragmatique linguistique » (Mangueneau, 1996, p.10). Et, il distingue trois espèces d'actes de langage.

Premier espèce : l'acte « locutoire » ou « locutionnaire ». La « locution » est le simple fait de prononcer une phrase ou de produire des signaux vocaux selon le code interne d'une langue. Dans notre cas présent, nous citons la langue française.

Deuxième espèce : l'acte « illocutoire » ou « illocutionnaire ». « L'illocution », consiste à accomplir par le fait un acte autre que le simple fait d'énoncer un contenu, et notamment en disant explicitement (mais pas toujours) comment la « locution » doit être interprétée dans le contexte de son énonciation.

Troisième espèce : L'acte « perlocutoire » ou « perlocutionnaire ». La « perlocution » consiste à produire des effets ou conséquences sur les interlocuteurs (comme un mouvement, la peur, le rire ou le chagrin). En somme, la « perlocution » consiste à produire des émotions chez l'interlocuteur.

« [En général], toute énonciation fait toujours, [indubitablement], produire ces trois aspects de l'acte de langage à des degrés divers » (Blanchet, 1995, p.32).

Lorsqu'à l'ordre « va te laver les dents », l'enfant répond « Je n'ai pas sommeil », il accomplit l'acte locutionnaire en prônant la phrase, l'acte illocutionnaire d'affirmer qu'il n'a pas sommeil et l'acte perlocutoire du fait qu'il essaie de persuader l'adulte qu'il peut attendre pour se laver les dents puisqu'il n'a pas sommeil.

En regard des théories des actes de langage, il est donc important que dans une interaction verbale, les différents interlocuteurs saisissent simultanément la signification exacte du dit et du non-dit, c'est-à-dire la valeur sémantique et la valeur dont charge différemment chaque individu son énoncé, c'est-à-dire la valeur thymique. De là, il faut retenir qu'un savoir solide d'une langue et de la culture partagée ne suffit pas pour saisir le contenu sémantique de tel ou tel énoncé, car il faut toujours tenir compte de ce que « dire quelque chose provoque souvent « le plus souvent » certains effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire, ou de celui qui parle, ou d'autres personnes encore. Et l'on peut parler dans le dessein, l'intention, ou le propos de susciter ces effets » (Austin, 1970, p.114).

Il faut, par conséquent, rappeler que « l'illocution est conventionnelle et la perlocution non conventionnelle. [...] La perlocution est du côté de la réception, et donc difficilement

contrôlable par l'émetteur. Elle se situe dans l'interprétation effectuée par le récepteur [...] » (Blanchet, 1995, p.32). L'expression « difficilement contrôlable » qu'emploie ici Blanchet assure que la perlocution est un terrain glissant d'autant que l'évaluation et la mesure en sont variables. Sa saisie nécessite chez le co-énonciateur un effort épilinguistique. Ainsi, D. Maingueneau (1996, p.10) dira : « Alors que l'acte illocutoire est de nature linguistique, qu'il est attaché à la profération d'une certaine formule, l'acte perlocutoire échappe au domaine de la langue. » Il s'agit en la matière de détecter ou d'évaluer de façon attentive et précise, la situation d'énonciation ainsi que tous les indices significatifs, et détecter le dessein ou l'intention (souvent implicite, ambigu ou vague) du locuteur sur le compte de son interlocuteur : « [...] une question peut être destinée à flatter le co-énonciateur, à montrer que l'on est modeste, à embarrasser un tiers, etc. » (Maingueneau, 1996, p.10).

Nous venons de présenter les différents actes de langage sur lesquels ont longuement théorisés les philosophes du langage notamment J. Austin dans son célèbre ouvrage *How to do things with words* traduit de l'anglais par *Quand dire c'est faire*. Quid donc des types d'énoncés ?

1.1.2. À propos des types d'énoncés

Précédemment, nous avons porté notre attention sur trois types ou espèces d'actes de langage chacun ayant une fonction bien précise dans la réalisation du discours. Ici, il est question des types d'énoncés. Nous nous adosserons, encore, à l'autorité épistémologique de John Austin. Cet auteur distingue deux types d'énoncés au départ : les constatifs et les performatifs.

Selon lui, les constatifs décrivent le monde, et peuvent par conséquent recevoir la sanction vrai/faux.

Exemples :

P.1 : La terre est ronde.

P.2 : L'eau bout à 20°.

De ces deux exemples ci-dessus, l'on peut donner la mention VRAI à P.1, tandis que P.2, en aura l'inverse, FAUX ; car il est objectivement avéré que l'eau ne bout pas à 20°, mais plutôt à 100°.

Quant aux performatifs, Austin nous apprend qu'ils ne décrivent rien, et ne peuvent donc pas recevoir une valeur de vérité mais accomplissent une action.

Exemples :

P1 : Je vous déclare mariés.

P.2 : Va te laver les dents.

Ici, P.1 accomplit un acte de déclaration de mariage de deux individus par l'autorité compétente, en la matière, tandis que P.2 accomplit un acte d'ordre, celui d'aller se faire laver les dents. Ces types d'énoncés permettent à celui qui les prononce d'agir sur l'autre, et non de décrire simplement un fait.

Il y a aussi que, Austin s'est par la suite aperçu qu'à côté des performatifs explicites, il y a les performatifs implicites. Dire par exemple que « la terre est ronde », relève de l'ordre des types d'énoncés performatifs explicites. Cet énoncé ne permet pas seulement au locuteur de rapporter un fait, mais aussi affirmer la réalité de ce fait. Pourtant, l'affirmation est une action qui engage la responsabilité du récepteur. « La terre est ronde » implique que « j'affirme que la terre est ronde ».

En revanche, un énoncé comme « je viendrai » peut être compris comme une promesse, est donc implicite. Il ne se distingue de « je te promets de venir » que par l'acte de promesse accompli.

Le sujet qui fait l'objet de ce présent travail, et qui est énoncé en titre *supra*, s'inscrit justement dans l'ordre des énoncés de types performatifs. La suite de l'analyse concernant l'approche méthodologique table sur le type d'étude et la collecte des données du corpus qui en est le soubassement.

1.2. Considérations méthodologiques

Cette étude est de type qualitative, en ce sens qu'elle se fonde sur l'interprétation pure et simple des données recueillies. Ici, il s'agit d'analyser un corpus issu de pratiques discursives propres aux militaires. Les militaires constituent un groupe d'armées appelé « La grande muette ». Même si ce corps est métaphoriquement désigné comme étant muet, il y a un certain type de discours qui lui est propre, qu'il diffuse, et qui nous intéresse scientifiquement, notamment du point de vue linguistico-musicologique.

Pour ce faire, ce travail est la résultante de réflexions d'un militaire gendarme ex-chef de musique, Docteur en musicologie et d'un Grammairien linguiste, notamment énonciativiste, pragmaticien et analyste du discours. La conjonction de ces différentes spécialités a abouti à ce travail-ci.

Eu égard à l'objet d'étude, le travail s'est spécifiquement orienté sur la « Passation de commandement », « Honneurs à l'emblème national » et les « Honneurs funèbres ». Ces trois cérémonies sont les plus importantes dans la vie du militaire. Ainsi, le corpus d'énoncés analysés s'inscrit dans le cadre de ces trois cérémonies militaires majeures et sont, somme toute, de type performatif. De façon générale, le discours militaire est fait de commandement, d'ordres, donc il est plus performatif que constatif. Comme nous le verrons, on entend souvent « garde-à-vous ! », « à gauche, gauche ! », « à droite, droite ! », « marche ! ». D'un point de vue syntaxique, c'est un discours généralement averbal.

La deuxième partie intitulée « Considérations pratiques de l'étude » nous permet de pénétrer le tréfonds de ce discours fortement codé et que, seuls, les initiés à la culture linguistique militaire ne peuvent saisir la quintessence.

2. Considérations pratiques de l'étude

Cette partie du travail porte sur les trois paradigmes choisis au départ : « Passation de commandement », « Honneurs à l'emblème national » et les « Honneurs funèbres ».

2.1. Passation de commandement

Dans le jargon militaire, la passation de commandement est une cérémonie à laquelle une autorité supérieure militaire ou le ministre de la défense présente une nouvelle autorité militaire ayant dorénavant pour tâches de diriger une légion ou une région. À cette occasion, le discours est fondamentalement ancré dans le performatif. L'on entend par exemple : « *Garde-à-vous !* », « *Présentez !* », « *armes !* », « *Drapeau, en place pour les honneurs !* » Ce sont-là, dans l'ordre, le discours de commandement de l'autorité supérieure hiérarchique à ses éléments qui n'ont qu'à obéir à ses ordres. Quand il tonne « *Garde-à-vous !* » les militaires se mettent instantanément dans la position qui convient à l'ordre donné. C'est de même pour le deuxième énoncé performatif « *Drapeau, en place pour les honneurs* ». Après cet ordre, le drapeau et sa garde ont l'obligation de se mettre effectivement en place, prêts, à recevoir les honneurs.

Ce que nous notons, c'est que le discours militaire est un discours de commandement. Il conduit à la modification du comportement de l'interlocuteur. On assiste à une scène où la locution est unilatérale. L'interlocuteur ne fait qu'exécuter les ordres du sujet-énonciatif : celui qui ordonne ou qui commande.

En plus, d'autres énoncés performatifs sont proférés à cette cérémonie de passation de commandement que sont : « *Garde à vous !* », « *Présentez, armes !* ». Ces ordres font appel à

la présentation sur la place d'armes de l'autorité supérieure, notamment le ministre de la défense. Alors se fait entendre la sonnerie réglementaire dite « Aux champs », représentée ci-après :

Titre : « Aux champs » ou « Marche »

The image shows a musical score for a march. It consists of two systems of staves. The first system is for Trompettes valerie Si b (Trumpets in B-flat) and Tambours (Drums). The second system is for petites valerie Si b (Small Trumpets in B-flat) and tambours (Drums). The tempo is marked as quarter note = 100. The music is in 2/4 time and features a rhythmic pattern of eighth and sixteenth notes for the trumpets, and a simple drum pattern of quarter and eighth notes.

Source : Jean-Joseph PANGO¹

Pendant que cette sonnerie représentée ci-dessus se fait entendre, alors la musique de la gendarmerie s'apprête à exécuter l'hymne national de la République de Côte d'Ivoire appelée l'Abidjanaise, sur les ordres du commandant des troupes, comme suit : « *Musique, rendez les honneurs à M. le ministre d'État, ministre de la défense !* ». Puis après, le ministre d'État prononce la formule d'investiture:

Officiers, sous-officiers, de par le Président de la République, vous reconnaitrez désormais pour votre chef ici présent, et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la Côte d'Ivoire (...). Mon Général je vous confie le drapeau de la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire, vous en assurerez la garde pendant le temps de votre commandement.

Dans ce discours de l'autorité civile et politique qu'est monsieur le ministre de la défense, nous notons des énoncés comme « vous reconnaitrez », « vous lui obéirez ». Ce sont des ordres directs qui sont donnés aux militaires par leur ministre, et que ceux-ci sont amenés à respecter.

D. Maingueneau (2001, p.6) dit relativement l'ordre que

Parler, c'est donc communiquer également le fait que l'on communique, intègre dans l'énonciation la manière dont celle-ci doit être saisie par le destinataire. L'interprétation de l'énoncé n'est aboutie, l'acte de langage n'est réussi que si le destinataire reconnaît l'intention associée conventionnellement à son énonciation. Ainsi, pour que l'acte d'ordonner soit réussi, il faut, et il suffit que le destinataire que c'est un ordre qui lui est adressé. Il peut y parvenir en s'aidant de marqueurs univoques (une structure impérative ou « préfixe performatif » comme « je t'ordonne »), de l'intonation ou du contexte.

¹ Auteur compositeur de la musique de l'Abidjanaise

Dans ce même discours, le locuteur ou sujet-parlant affirme sa présence par le déictique personnel « je » ; « je vous confie ».

« On le voit, l'énonciation performative implique un présent ponctuel et un JE. Les deux éléments sont liés de manière cruciale puisque la performativité implique une coïncidence entre le sujet de l'énonciation et le sujet de l'énoncé, celui du dire et celui du dit » (Maingueneau, 2001, p.6).

Par la suite, le ministre ordonne : « Vous en assurerez la garde ». L'indicateur de lieu « ici présent » marque un temps fort dans le discours de l'énonciateur. Cet indicateur réfère à la situation d'énonciation notamment le lieu où se tient la cérémonie de passation du commandement.

Comme nous le voyons clairement à travers les différents énoncés performatifs ou énonciation performative analysés, le langage militaire est directif, performatif. Les phrases sont courtes et le plus souvent averbaux. Les destinataires sont conventionnellement préparés audit discours, et par conséquent, comprennent ce qu'il leur est demandé. Ils agissent ou réagissent donc automatiquement à l'ordre donné par le supérieur hiérarchique.

À l'occasion des honneurs militaires au poste de police, l'énonciation performative fait également florès. Qu'en est-il exactement ?

2.2. Honneurs militaires au poste de police

Cette cérémonie militaire que sont les honneurs au poste de police accorde une place de choix au drapeau national ou à l'étendard. À cette occasion les énoncés performatifs qui fusent des lèvres des supérieurs hiérarchiques sont : « Garde-à-vous ! », « Présentez armes ! », « Au drapeau ! », Ce sont ici des actes de langage directifs à l'endroit des éléments.

À l'annonce de « Au drapeau ! » la sonnerie réglementaire, c'est-à-dire une musique spécifique est jouée suivie de l'Abidjanaise. Quant à l'énoncé « Présentez armes ! », il fait appel à une posture debout et droite lorsque le soldat porte une arme ou un sabre.

Comme le dit D. Maingueneau (2001, p.9) « La profération d'un acte de langage définit nécessairement un rapport de place de part et d'autre, une demande de reconnaissance de la place que chacun s'y voit assigner : qui suis-je pour lui parler ainsi ? qui est-il pour que je lui parle ainsi ? pour qui se/me prend-t-il pour me parler ainsi ? etc. »

À travers l'interlocution, il se pose aussi la question de l'identité. C'est ce que révèle cette affirmation de Maingueneau. Dans le commandement militaire, le rapport de force est très

important. Il détermine le type de discours qui est tenu à l'interlocuteur. Le supérieur hiérarchique ordonne, commande et le subordonné exécute, applique les ordres du supérieur.

D'autres énoncés du même genre que ce que nous venons d'analyser retiennent notre attention : « Garde-à-vous ! », « Présentez armes ! », « Reposez armes ! », « Repos ! »

Nous notons d'abord, des énoncés à la forme impérative suivant la structure suivante :

- premier type d'énoncé : Nom + Préposition + Pronom ;
- deuxième type d'énoncé : Verbe (à l'impératif) + Nom ;
- troisième type d'énoncé : Nom simple.

La structuration syntaxique brève dont ces énoncés sont marqués leur confère toute leur performativité discursive. Cette performativité discursive est renforcée par l'intonation montante et forte de la voix dans la chaîne parlée lors du commandement. Cette vitalité de la voix est commandée par le point d'exclamation qui ponctue chaque fin d'énoncé. « L'intonation peut à elle seule marquer le « commandement » : *Vous partez avec moi*, mais devient redondante s'ils interviennent des informations d'ordre syntaxiques (en particulier grâce à l'impératif) ou sémantique » (Jean-Louis Chiss et al., 2001, p.125).

Le discours performatif se fait aussi observer lors des honneurs funèbres militaires. C'est à cette tâche que se consacre la suite du travail.

2.3. Honneurs funèbres

Les honneurs à titre posthume font partie des rituels que les hommes se sont forgés depuis les temps préhistoriques. C'est l'occasion pour ceux avec lesquels le défunt a vécu de lui rendre un dernier hommage. La culture militaire ne se dérobe pas à cette tradition humaine. Au cours de ce cérémonial, des discours sont produits. En d'autres termes, des ordres sont donnés par des officiers supérieurs aux soldats de rang. Comme nous l'avons signifié précédemment, les discours sont somme toute marqués par des phrases de type impératif. En plus des énoncés déjà analysés, il y en a d'autres qui apparaissent à cette occasion. Ce sont :

- « Ouvrez le ban ! », « Fermez le ban ! »
- « Au drapeau ! »,
- « Reposez armes ! à gauche-gauche ou à droite-droite direction la sortie. Une fois à droite ou à gauche en partant ! En avant ! Marche ! »

Chaque énoncé ou commandement suscite une réaction proportionnée de la part des allocutaires. Le commandant de troupe (le locuteur) ordonne et les soldats de rang (les allocutaires) exécutent automatiquement.

Car comme le dit John Austin (1970) ne peut prononcer la formule « je te baptise » que l'officier religieux ou « je vous marie » que l'officier de l'état civil. C'est ce que Pierre Bourdieu est convenu d'appeler le langage rituel ou symbolique (1982) °

Conclusion

L'étude réalisée a porté sur les actes de langage et la performativité du commandement militaire chez les gendarme de Côte d'Ivoire. Deux grandes parties ont présidé à son déploiement. Il s'est agi donc, en premier ressort de poser les bases théoriques et méthodologiques de l'étude avant de passer à la partie pratique.

Les résultats obtenus mettent clairement en évidence que le langage militaire est essentiellement de nature performative, fondamentalement basé sur l'ordre du supérieur et l'exécution du subordonné.

En effet, la question des actes de langage comme l'ont théorisée les philosophes du langage et linguistes trouve son achèvement dans le milieu militaire. Cette étude qui s'est appuyée sur trois cérémonies au cours desquelles l'on observe cet usage du langage, nous a permis que notre postulat de départ qui est que le langage militaire est fait de commandement, d'ordre est vérifié. L'intérêt social de cette étude, c'est de comprendre la dynamique linguistique du militaire afin de réguler nos relations sociétales avec lui, car la bonne communication est un pilier essentiel de coexistence pacifique.

Références bibliographiques

AUSTIN John, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.

BENVENISTE Emile, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, Tome 2, Paris, Gallimard.

BOHUI Djédjé Hilaire, 2005, « « Sois un homme ! », ou quelques faits de langue et leur connotation », in *En-Quête*, Cocody-Abidjan, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, pp.139-147.

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce parler veut dire. L'économie des échanges linguistique*, Paris, Fayard.

BLANCHET Philippe, 1995, *La pragmatique, d'Austin à Goffman*, Paris, Bertrand Lacoste.

MAINGUENEAU Dominique, 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Editions du Seuil, Coll. MME Lettres.

MAINGUENEAU Dominique, 2001, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Nathan.

Biographie des auteurs

Dr DEGNY Yessoh Pierre-Marius

Dr DEGNY Yessoh Pierre-Marius est Enseignant-chercheur au Département des Arts de l'Université Félix Houphouët-Boigny. Musicien professionnel depuis plus de 30 ans, a été également Chef de Musique de la Gendarmerie Nationale en Côte d'Ivoire. Ses travaux se déploient sur trois axes : culture et identité, langages musicaux et société, théorie et pratique des arts musicaux.

Abraham GBOGBOU

Enseignant chercheur au département des Arts et Lettres, section Lettres Modernes (École Normale Supérieure d'Abidjan), Abraham GBOGBOU est Maître-Assistant (Session CAMES 2024). De formation Grammaire et linguiste énonciativiste, il est spécialiste d'Analyse du discours et de Pragmatique. Depuis 2011, il est l'initiateur de l'enseignement de la linguistique de l'énonciation et la pragmatique à la section Lettres Modernes de l'ENS, où il enseigne aussi la phonétique, la phonologie et les interférences linguistiques. Il est le chef d'Unité Pédagogique de linguistique de ladite école. En matière de recherche, il est membre du Réseau Africain d'Analyse du Discours (**R2AD**) et vient d'être nommé le 1er août 2025, à ACCRA au Ghana, Point focal de l'Académie des Études et Recherche en Afrique Francophone (**ACREAF**) à l'ENS. Écrivain, auteurs de plusieurs livres, il est, depuis 2016, membre de l'Association des Écrivains de Côte d'Ivoire (**AECI**), auteur au programme avec *Wakoubo l'Albinos* depuis l'année scolaire 2019-2020. Abraham GBOGBOU, Maître de chœur méthodiste, il est un fou amoureux de la musique religieuse notamment le chant choral qu'il pratique avec art.

Copyrights

Le copyright de cet article est conservé par l'auteur ou les auteurs, les droits de première publication sont accordés à la revue. *L'article qui est sous la licence Creative Commons Attribution-Non Commercial 4.0 International, est la propriété intellectuelle de cet(s) auteur(s).* [Djimigwe](https://www.revuedjimigwe.com) © 2025 by [ENS-ABIDJAN](https://www.revuedjimigwe.com) is licensed under CC BY-NC 4.0 consultable sur le site <https://www.revuedjimigwe.com>